

Acte N° 2021-14

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 juin 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : rentrée universitaire 2021**

Les membres du Conseil d'administration sont informés des mesures qui sont envisagées pour la rentrée. Si la situation sanitaire le permet, la jauge des enseignements en TD sera portée à 100% et la jauge des cours de CM sera portée à 50%. Les cours en CM seront organisés dans les salles ou amphithéâtres permettant l'enregistrement et la diffusion des cours.

Fait à Lyon, le 21 juin 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 25 juin 2021.  
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 25 juin 2021.